

DÉLIBÉRATION N°DL20220041 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

CENTRES SOCIAUX - CONVENTIONS QUADRIPARTITES D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PÉRIODE 2022-2025

Mme Abla CIPRIANI expose ce qui suit :

Les conventions d'objectifs et de financement établies avec les centres sociaux sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021. Depuis 2002, le renouvellement de ces conventions coïncide avec le renouvellement de l'agrément «centre social» accordé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Cette procédure s'appuie sur la rédaction d'un projet global d'animation, dénommé Dossier Unique Du Projet. Spécifique à chaque structure, il permet aux principaux financeurs, que sont la Ville de Saint-Chamond, la CAF et le Département de la Loire, de signer, avec chaque centre social, une convention quadripartite unique, pour une période de quatre ans.

Dans le cadre du renouvellement de leur projet social et de leur agrément, les centres sociaux ont rédigé un Dossier Unique Du Projet propre à chaque structure.

Pour ce faire, les salariés, les administrateurs de chaque centre, ainsi que des habitants de chaque quartier ont été associés au bilan du précédent projet, à la formulation d'un diagnostic et à la définition d'axes prioritaires du nouveau programme d'actions .

Chaque projet a été remis aux financeurs institutionnels et présenté lors d'une commission d'agrément en octobre 2021.

Sur proposition de la commission, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire a validé les agréments pour une durée de quatre ans en faveur de trois centres sociaux de la ville, à savoir :

- Centre social et culturel de Saint-Julien
- Centre social et culturel de Lavieu-Centre-Ville
- Centre social d'Izieux-Le Creux

Concernant le centre social municipal de Fonsala, la CAF n'a accordé qu'un agrément provisoire d'un an, dans l'attente de la poursuite du cursus de formation et de l'obtention de diplômes pour le directeur du centre et de la référente famille.

Les conventions d'objectifs et de financement proposées aujourd'hui en Conseil municipal couvrent la période de 2022-2025. Elles présentent les orientations de chacun des signataires ainsi que les moyens mis à disposition de chaque structure, afin d'atteindre les objectifs décrits dans chaque projet social.

Ainsi, il a été défini des axes prioritaires communs aux quatre centres sociaux à savoir :

- Développer la participation des habitants et l'animation des quartiers pour tous les âges pour renforcer la démocratie locale et permettre la mise en place d'actions portées par les habitants.

- Mener un travail spécifique sur des actions envers les jeunes (11-25 ans) notamment en lien avec la réflexion post crise covid-19 en contribuant à l'élaboration et l'animation d'une politique jeunesse à Saint-Chamond

- Renforcer le travail inter-centres et inter-quartiers en s'appuyant sur des projets communs (ex : Carnaval 2022) et prendre part aux instances communales en tant que partenaire et acteur afin de développer plus de transversalité et d'actions communes concertées (ex : CISPD, PEDT, politique de la ville...). Un travail partenarial devra être mené sur l'ouverture au public l'été.

- Développer la politique de la ville en aidant directement les porteurs de projets présentant des actions pilotées dans les quartiers politique de la ville et en effectuant une veille active ciblant un public spécifique et présentant une certaine innovation ;

Concernant le Centre social de Saint-Julien, il souhaite développer des activités et des projets envers les habitants du Crêt de l'œillet. Ce développement indispensable dans ce quartier politique de la ville nécessite des moyens notamment humains supplémentaires afin d'assurer une présence plus régulière sur ce quartier.

Ainsi, en complément de la subvention déjà votée (délibération n°20220010 du 31/01/2022), il est proposé d'allouer 19 900€ au Centre social de Saint-Julien pour permettre ce développement.

Pour chaque centre social, les axes prioritaires feront l'objet d'une évaluation annuelle réunissant les partenaires financiers et le centre social. Une analyse plus globale à l'échéance de la convention, dans le cadre du renouvellement du futur agrément, sera également effectuée.

En complément des orientations communes proposées aux centres sociaux par les financeurs, chaque centre social a formulé dans sa convention une déclaration d'intention qui précise ses axes d'intervention spécifiques. Définies au regard du diagnostic réalisé sur le quartier et de l'évaluation du précédent contrat d'objectifs, ces actions permettront de répondre aux attentes des familles du quartier et de s'adapter au plus près aux attentes de la population.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions d'objectifs et de financement pour les centres sociaux de Lavieu, Izieux le Creux et Saint-Julien comme présentées en annexe pour une période de quatre ans (2022-2025), prenant effet à la date de signature,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions susvisées avec les centres sociaux de Lavieu, Izieux le Creux et Saint-Julien ainsi que tous les documents y afférents,
- **d'allouer** la subvention de 19 900 euros au Centre social de Saint-Julien pour le développement d'actions et projets sur le quartier du Crêt de l'Oeillet,
- **d'autoriser** le versement de cette subvention au Centre Social,
- **d'imputer** la dépense au budget 2022 de la ville, chapitre 65, article 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD